

## 8 mars : Journée internationale de lutte pour le droit des femmes

Force Ouvrière revendique l'égalité salariale entre les femmes et les hommes depuis ses origines.

Les traités et les lois se sont succédé et pourtant les inégalités demeurent.

Alors que les métiers à prédominance féminine ont été particulièrement mobilisés pendant la pandémie, ils restent particulièrement sous-valorisés.

Quelques exemples :

La Dares a compilé les données 2014 de 252 conventions collectives couvrant un peu plus de 13 millions de salariés :

- ▶ **Dans certaines professions, les écarts de salaire entre les hommes et les femmes tournent autour de 50 %.** Chez les avocats salariés, les femmes, qui représentent 71 % des effectifs, sont payées en moyenne 49,4 % de moins que les hommes. Dans les cabinets dentaires, composés de près de 97 % de femmes, l'écart moyen de rémunération est de 43 %.
- ▶ **Parmi vingt activités recourant le plus au temps partiel, treize emploient majoritairement des femmes.** Outre les cabinets dentaires et les cabinets médicaux (92 % de femmes), on retrouve aussi les associations de familles rurales (84 %), les magasins de chaussures (81 %) et les magasins de vêtements (82 %).
- ▶ **Parmi les vingt professions les moins rémunérées, treize emploient également une majorité de femmes,** dont l'esthétique, la cosmétique, la parfumerie et l'enseignement (90,6 %), la coiffure (87 %), les associations de familles rurales (83,8 %), les magasins de chaussures (80,6 %) ainsi que de vêtements (77,4 %), les établissements d'enseignement privé (77 %), les fleuristes et animaleries (76,7 %).

### Pour résumer :

- **À poste égal, les femmes perçoivent 9,6 % de moins que les hommes.**
- **Tous secteurs et métiers confondus, l'écart entre les salaires des femmes et des hommes est de -25 %.**
- **Et comme conséquence de ces inégalités salariales, du recours plus fréquent au temps partiel (souvent imposé), de la discrimination, des interruptions de carrières, la différence explose déjà, dans les conditions actuelles, à -42 % sur les retraites!**

.../...

Et Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et des Finances déclare dès que l'occasion lui en est donnée qu'il faudra rembourser la dette constituée pendant la crise sanitaire et pour cela, en particulier, aller au bout de la contre-réforme des retraites !

A l'occasion de ce 8 mars 2021, dans un contexte où le gouvernement profite de la pandémie pour avancer dans la remise en cause de toutes les conquêtes sociales, l'UD FO 49 rappelle son opposition résolue à cette contre-réforme.

En effet, celle-ci prévoit en particulier de passer d'un calcul sur les 25 meilleures années à un calcul sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Si elle entrait en vigueur, elle amplifierait considérablement les inégalités entre les femmes et les hommes et les figerait définitivement.

Une raison de plus, ce 8 mars 2021, de réaffirmer notre revendication de retrait total de ce projet.

**Enfin, dans les conditions particulières de cette pandémie où les violences sexistes et sexuelles ont explosé, Force Ouvrière réaffirme avec force la nécessité que la France ratifie la convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, notamment fondés sur le genre.**

Pour l'ensemble de ces raisons, l'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire appelle ses syndicats à réaffirmer, à l'occasion de ce 8 mars 2021 :

- les revendications constantes de la confédération en matière d'égalité de droits et de salaires entre les femmes et les hommes ;
- l'exigence du retrait de toute contre-réforme qui approfondirait les inégalités, notamment celle des retraites ;
- le combat constant de la confédération contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

**L'Union Départementale FO de Maine et Loire appelle ses syndicats à faire valoir, dans leurs entreprises, organismes et établissements, les revendications constantes de Force Ouvrière :**

- ▶ ***Retrait de la contre-réforme des retraites***
- ▶ ***Revalorisation des métiers à prédominance féminine !***
- ▶ ***Contre toutes les discriminations, notamment de genre dans les entreprises, contre toutes les violences sexistes et sexuelles !***
- ▶ ***Ratification par la France de la convention 190 de l'OIT !***
- ▶ ***À travail égal, salaire égal ! Augmentation générale des salaires !***